

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
	ADMINISTRATION GENERALE	
	Installation des membres du Conseil de Communauté	3
	Election du Président.	4
1	Détermination du nombre de Vice-Présidents (<i>DEL-2014-60</i>) Election des Vice-Présidents	10
2	Constitution des Bureaux (<i>DEL-2014-61</i>)	21
3	Délégation du Conseil au Président. (<i>DEL-2014-62</i>)	23
4	Délégation du Conseil au Bureau dénommé Commission Permanente (<i>DEL-2014-63</i>)	25
5	Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Election de représentants (<i>DEL-2014-64</i>)	27
6	Société d'Equipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL) - Election de représentants (<i>DEL-2014-65</i>)	32
7	Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) - Election de représentants (<i>DEL-2014-66</i>)	34
8	Société Publique Locale de l'Agglomération Angevine (SPL2A) - Election de représentants (<i>DEL-2014-67</i>)	36
9	Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) - Election de représentants (<i>DEL-2014-68</i>)	38
10	Etablissement Public de Coopération Culturelle - Ecole Supérieure des Beaux Arts Tours-Angers-Le Mans (EPCC ESBA TALM) - Désignation de représentants (<i>DEL-2014-69</i>)	40
	Questions diverses	

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du jeudi 24 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 24 avril à 18 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 18 avril, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR ; Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Fatimata AMY, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BÉATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLÉMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Monsieur Ahmed EL BAHRI, Madame Karine ENGEL, Madame Caroline FEL, Monsieur Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Géraldine GUYON, Mme Laure HALLIGON, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, M. Gilles LATTÉ, Mme Françoise LE GOFF (départ à 19h45), Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Monsieur André MARCHAND, Mme Pascale MARCHAND, Mme Michelle MOREAU, M. Marcel MOULAN, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU (arrivé à 18h45), Mme Jeanne ROBINSON-BÉHRE (arrivée à 19h10), Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme N'Deye Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON, M. Thierry BELANGER, suppléant de M. Jean-Pierre MIGNOT
M. Bernard LAMBERT, suppléant de M. Bruno RICHOU (jusqu'à 18h45)

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, Mme Ozlem KILIC, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Frédéric BÉATSE,
Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON,
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM,
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à 19h10).
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (à partir de 19h45)

Le Conseil de communauté a désigné M. Franck POQUIN, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 25 avril 2014.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

M. LE PRESIDENT - Je propose que M. Franck POQUIN soit notre secrétaire de séance, s'il en est d'accord ? ... Merci.

M. Franck POQUIN est désigné secrétaire de séance.

Jean-Claude ANTONINI, Président sortant – Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues,

En ma qualité de Président sortant d'Angers Loire Métropole, il me revient de vous accueillir en ce début de séance. C'est un moment particulier, forcément émouvant.

La signification de l'installation de ce nouveau Conseil communautaire est évidemment une réalité que nous mesurons tous... à commencer par moi, vous le comprenez aisément.

Je veux tout d'abord souhaiter aux nouveaux conseillers et conseillères d'agglomération la bienvenue dans cette salle. Chacun et chacune d'entre vous, dans vos communes respectives, avez reçu de vos administrés le mandat qui est le vôtre. Cela vous autorise à les représenter aujourd'hui dans cette instance communautaire où tant de choses se décident pour l'avenir de notre territoire et la vie quotidienne. Je me conforme bien volontiers à cet usage républicain qui consiste à accueillir et féliciter les nouveaux élus !

Je tiens aussi à rendre hommage aux élus sortants, non reconduits, non réélus ou tout simplement qui n'ont pas souhaité voir prolonger leur mandat. Démocrate de cœur, je leur dis merci à tous. Quelle que soit leur couleur politique ou leur sensibilité, ils ont bien travaillé ! Si l'agglomération a pu fonctionner, vivre et se développer, c'est bien sûr en raison de l'implication personnelle de chacun d'entre eux.

Je n'aurai garde d'oublier l'ensemble des Services d'Angers Loire Métropole, sans qui nous n'aurions pas réussi à fonctionner et à avancer. Qu'ils soient tous remerciés !

Aux nouveaux conseillers, futurs président et vice-présidents d'Angers Loire Métropole, je souhaite bonne chance ! À mon successeur dans quelques minutes, à cette même place, je veux lui dire tout le plaisir qui fut le mien à présider cette assemblée gardant toujours à l'esprit l'idée qu'à plusieurs, nous sommes plus forts, plus résolus, plus efficaces.

Cette notion d'échelle est importante. Si je puis en cet instant formuler une recommandation, un vœu, souligner une vérité, c'est bien celle-ci : Mesdames et Messieurs les conseillers, soyez ici les ardents défenseurs de l'intercommunalité avec tout le potentiel d'actions et les perspectives qu'offre une agglomération comme la nôtre.

Ce Conseil doit être le lieu où s'expriment les propositions, où se déterminent les enjeux pour la métropole angevine dans son intégralité, en laissant de côté, autant que faire se peut, les intérêts partisans et les intérêts particuliers de chaque commune. Ayez cette ambition et conservez-la quoi qu'il arrive, notamment en réservant une issue favorable aux conclusions formulées par vos prédécesseurs dans la perspective d'un pacte fiscal et financier plus solidaire.

Angers Loire Métropole va continuer demain à s'imposer comme le cadre de référence de l'action publique territoriale en ce qui concerne les grands dossiers et les décisions structurantes pour l'avenir de nos communes. Je pense également à notre pôle métropolitain et aux trois Communautés de communes qui ont décidé de nous rejoindre pour bâtir ensemble le Schéma de Cohérence Territoriale, une démarche qui garantira les conditions d'un développement harmonieux, équilibré et soucieux de notre environnement.

Voilà ce que je tenais à vous dire en guise d'introduction.

Je vous invite à prendre toute votre place dans cette instance, lieu d'expression des choix démocratiques de notre agglomération.

Confiant en son avenir et certain de ses immenses atouts, je souhaite tout le meilleur possible à la métropole angevine.

Bon travail et bonne chance à tous !

Applaudissements

Merci, mais je n'en ai pas fini avec vous puisque en ce début de séance, je dois procéder à l'appel. Je vais demander aux élus que je vais appeler de bien vouloir répondre "présent". Les suppléants qui seraient dans le public n'ont pas à répondre.

(Il est procédé à l'appel)

J'invite maintenant le doyen de cette assemblée, M. Marc GOUA à me rejoindre pour présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Marc GOUA, Doyen d'âge – Merci M. le Président.

Effectivement, en ma qualité de doyen d'âge, il m'est confié la présidence de séance.

Compte tenu de l'appel qui vient d'être fait, je déclare Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires installés dans leur fonction et la première séance du nouveau Conseil de communauté ouverte.

Nous devons désigner, pour procéder au vote du Président, un secrétaire de séance. Je vous propose pour aller dans l'autre sens, le plus jeune maire, à savoir M. Franck POQUIN qui est maire de Saint-Léger-des-Bois. Et deux assesseurs : la plus jeune d'entre nous, Mme Laure HALLIGON et le plus jeune, M. Florian SANTINHO ; ce sont eux qui procéderont au dépouillement des bulletins du scrutin.

Nous pouvons procéder maintenant à l'élection du Président. Je vous rappelle que cette élection doit avoir lieu dans les conditions suivantes :

- L'article L.2122-7 du CGCT : le président de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération internationale est l'organe exécutif de l'établissement. Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- L'article L. 2122-8 du CGCT : la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil de communauté, votre serviteur.
- Pour toute élection du président ou des vice-présidents, les membres du Conseil sont convoqués dans les formes et délais prévus par l'article L. 2121-10 à L.2121-12 du CGCT. La convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.
- L'article L. 2122-12 du CGCT : les élections du président et des vice-présidents sont rendues publiques par voie d'affichage dans les 24 heures.

Je vous propose maintenant de procéder à l'élection du président au moyen des bulletins que vous avez sur table et qui seront collectés par les huissiers. Pensez à mettre deux bulletins si vous possédez un pouvoir. Je rappelle que le quorum était de 47 membres.

Quels sont les candidats ?

Véronique MAILLET – Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Christophe BECHU, maire d'Angers, à la présidence d'Angers Loire Métropole.

Je vous remercie.

Marc GOUA, Doyen d'âge – Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? ...

Le privilège de l'âge va me permettre de faire une déclaration.

Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues,

J'avais déclaré, il y a quelques mois, qu'il n'était pas de droit divin que le maire d'Angers soit également président de la structure intercommunale, en l'occurrence l'agglomération angevine, même si le poids de la ville d'Angers (55 % des habitants) pouvait le justifier.

Cette démarche était sous-tendue par la volonté que notre intercommunalité remplisse pleinement son rôle : un aménagement du territoire cohérent et une répartition des équipements structurants d'intérêt du territoire non concentrée uniquement sur la ville centre. Une politique de l'habitat et notamment de l'habitat social et très social, tendant vers une véritable mixité et une répartition sur l'ensemble du territoire. Une véritable politique de solidarité à travers notamment une dotation qui n'ait pas de solidarité que le nom et prenant en compte non seulement les ressources des communes mais surtout, les critères sociaux discriminants : nombre d'enfants scolarisés, taux de demandeurs d'emploi, taux des bénéficiaires du RSA, revenus moyens, ménages en dessous du seuil de pauvreté, taux de réussite scolaire, bénéficiaires de minima sociaux, coefficients de mobilisation du potentiel fiscal, taux de logements sociaux et très sociaux, etc. La dotation de solidarité urbaine tient compte de ces paramètres. Pourquoi ne pas s'en inspirer en y incluant quelques éléments spécifiques à notre territoire, la prise en compte également des spécificités des communes moyennes et rurales ?

Les résultats étant ceux qu'ils sont, bien que ma volonté soit intacte, je ne présente pas ma candidature à la présidence de l'agglomération.

J'ai pris note de la volonté du maire d'Angers d'être candidat à la présidence de l'agglomération et de sa volonté d'ouverture, de travail collégial, qui se traduit par la répartition des postes de l'exécutif.

J'ai aussi pris note de sa volonté de fixer comme priorité des priorités, le développement économique et l'emploi. Je ne peux qu'y souscrire parce que nous devons à la fois développer nos bases fiscales dans le domaine économique et que nous ne pourrions financer nos infrastructures indispensables sans cela.

Compte tenu de ces éléments, je souscris à sa candidature.

Pour moi et pour certains autres collègues, il ne s'agit pas d'un blanc-seing. Nous aurons l'occasion de faire apparaître nos différences au fur et à mesure de l'action, et serons vigilants mais constructifs.

Dans un contexte national très difficile, il importe que sur les sujets essentiels, nous puissions comme savait le dire le président Jean-Claude ANTONINI, chasser en meute. Et je serai, quelles que soient nos différences, quelles que soient nos divergences, toujours aux côtés de ceux qui défendent nos territoires et aux côtés de ceux qui œuvrent pour plus de solidarité.

Une nouvelle fois, j'insiste dans cette assemblée sur ce dernier point car dans un contexte de raréfaction des dotations notamment de l'État, si nous ne mettons en place une véritable solidarité des territoires, notre société implosera et je vous assure qu'il y a urgence !

Merci de votre attention.

Applaudissements

*

Maintenant, nous allons procéder à l'**élection du Président**.

*(Il est procédé à l'élection
du Président d'Angers Loire Métropole)*

- Nombre de conseillers présents	89
- Nombre de conseillers ayant donné pouvoir	4
Total	93
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	93
- Nombre de suffrages déclarés nuls	20
- Nombre de suffrages exprimés	73
- Majorité absolue	37

Ont obtenu :

- Christophe BECHU..... 73 voix

Monsieur Christophe BECHU est donc élu et je l'invite à prendre sa place !

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames et Messieurs, j'aurais bien aimé parler assis mais comme à la fois le Président sortant et le doyen d'âge se sont exprimés debout, je peux difficilement m'exprimer devant vous autrement qu'en suivant leur exemple.

D'abord, j'aimerais vous remercier infiniment de la confiance, de la responsabilité et de l'honneur que vous venez de me faire.

Je veux très simplement en m'adressant à Jean-Claude ANTONINI qui nous a accueillis ce soir, le remercier pour les paroles qu'il a prononcées, pour la bienveillance avec laquelle il a installé cette assemblée, pour les conseils publics qu'il nous a prodigués sur le fait de garder présent à l'esprit, l'état d'esprit de l'intercommunalité et la nécessité de faire en sorte que ce ne soit pas le lieu où chacun vient en pensant d'abord à sa commune mais le lieu où l'on s'interroge d'abord sur ce qui nous rassemble. Et, au-delà de ces conseils publics qui seront utiles pour chacun d'entre nous, je veux également le remercier pour les conseils privés qu'il a eu l'occasion au cours de ces derniers jours, avant la passation officielle de ce soir, de me prodiguer. Je sais ce qu'a été l'intensité de son engagement depuis 13 ans dans cette maison, l'intensité aussi de ses convictions sur la nécessité de faire en sorte de se rassembler pour pouvoir peser, pour pouvoir exister sur le territoire. Et de tout cela, je veux lui dire que je lui suis reconnaissant même si je m'autoriserais peut-être dans les semaines qui viennent, sur quelques dossiers, à prendre son attache pour savoir exactement l'état dans lequel les choses ont été laissées ou la manière avec laquelle un certain nombre de pistes ont été initiées.

Je pense évidemment aussi en cet instant, aux pères fondateurs de cette intercommunalité, à Jean TURC qui en a été le premier président et à Jean MONNIER que je salue, qui détient le record de longévité dans cette fonction et qui a porté sur les fonts baptismaux ce district d'abord et cette agglomération ensuite. Je m'efforcerai de m'inscrire dans leurs pas avec respect, avec déférence, avec mémoire, avec fidélité mais avec également une ambition et une volonté extrêmement fortes.

Cette volonté et cette ambition, je veux vous dire en quelques mots les sujets sur lesquels elles s'exprimeront et la méthode ou l'état d'esprit avec lequel je veux conduire notre intercommunalité.

D'abord sur les sujets. J'aimerais remercier les journalistes d'un des deux titres de la presse quotidienne régionale d'avoir fait la trame de mon discours ce matin avec l'ensemble des sujets chauds qui attendent les nouveaux élus intercommunaux de manière à ce que l'on n'ait pas besoin les uns et les autres de se creuser la tête pour savoir ce qu'on allait avoir à faire dans les semaines ou les mois qui viennent !

En étant beaucoup plus sérieux, la priorité des priorités, c'est très clairement le sujet du développement économique. Cette compétence, c'est une compétence majeure de notre intercommunalité. Et, sur ce sujet, nous avons, plus que sur beaucoup d'autres, la nécessité de jouer collectif parce que la compétition en termes d'emplois ou de développement économique n'est pas entre Bouchemaine et Trélazé, elle se fait à

l'échelle de bassins de population qui sont beaucoup plus larges et qui nécessitent que l'on ait à la fois une stratégie, des outils et des leviers sur lesquels on soit en capacité de s'appuyer.

Dans le prolongement de cette priorité, dans un contexte économique que je ne méconnaissais pas, comme vous tous, mais dans un contexte malgré tout où le taux de chômage dans notre agglomération a dépassé les 10 %, nous avons à faire preuve d'un volontarisme nouveau. Ça prendra plusieurs formes.

D'abord en interne, avec des mutualisations d'outils, avec de nouvelles formes qui nous permettront de travailler pour être plus efficaces.

Je vous proposerai également de regrouper dans une seule main le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche, pour que le vice-président qui aura la responsabilité de ces questions dispose de toute la palette et de tout l'éventail qui permet à la fois de répondre aux questions d'aujourd'hui en termes d'accueil d'entreprises mais qui prépare aussi les filières ou les stratégies qui nous permettront demain ou après-demain de conforter tel ou tel domaine, ceux sur lesquels les équipes précédentes de l'agglomération ont travaillé et ceux sur lesquels nous aurons à nous positionner.

La question du développement économique, c'est évidemment aussi la première des solidarités parce que ça permet d'accroître les moyens dont on dispose, M. le Maire de Trélazé, et parce que, nous le savons, plus les difficultés sociales de nos concitoyens sont importantes, plus l'intensité de leurs demandes par rapport aux communes dont nous avons la responsabilité, est forte. Tout ce que nous serons capables de faire pour générer du développement économique, c'est autant que nous aurons à faire en moins en termes de solidarité quotidienne. Je sais que c'est une tâche complexe. Je sais aussi, dans ce domaine, que nous pouvons nous appuyer sur l'exemple de territoires qui font mieux que nous, que ce soit en termes d'organisation, que ce soit en termes d'outils. J'aurai l'occasion, bien entendu, avec celui que je vous proposerai tout à l'heure d'élire comme vice-président, de revenir sur ces sujets, rapidement, dans le cadre de cette assemblée, pour vous proposer les premières mesures concrètes.

Nous aurons également à nous pencher sur la question de l'habitat et du logement. Je n'ignore rien de ce que sont les difficultés à se mettre d'accord sur des documents d'orientation, à être ensuite en capacité de les décliner et à décliner ensuite de manière opérationnelle les objectifs, les principes, en termes de constructions sur le territoire. Dans un contexte marqué aujourd'hui par des prix de sortie qui, dans un certain nombre de cas, freinent nos concitoyens, marqué par des formes urbaines qui ne correspondent pas nécessairement aux premiers choix de nos concitoyens, nous aurons à nous interroger sur les quantités, sur la qualité et sur la manière de faire en sorte de pouvoir avoir une offre qui soit large, qui soit diverse et qui permette de construire dans ce territoire de manière harmonieuse en pensant à la fois à ceux qui connaissent les difficultés sociales les plus grandes, à ceux dont nous voulons qu'ils puissent accéder à la propriété à travers des modes qui soient innovants, et à ceux dont nous ne souhaitons pas qu'ils quittent le territoire de l'agglomération pour aller habiter en troisième ou en quatrième couronne. Là aussi, ce sera un des premiers sujets autour desquels nous nous retrouverons.

Il y a bien entendu la question des déplacements et la perspective d'une deuxième ligne de tramway dont j'ai déjà dit dans une campagne électorale qui vient de se terminer, comme la quasi-totalité des candidats, qu'il n'était pas raisonnable d'imaginer qu'elle puisse être réalisée au-delà de 8 km. Sur ce sujet, en termes de stratégie financière, en termes de tracé, nous aurons des occasions, là aussi, de faire le point et de revenir ensemble sur les perspectives avec un lancement de ces études dans les toutes prochaines semaines.

Nous avons un dossier compliqué, et celui qui dans quelques minutes vous sera proposé pour prendre en responsabilité l'environnement et les déchets aura, avec moi, à se pencher rapidement sur le sujet de BIPOLE. Le débat sur la technologie, on peut l'avoir à l'infini. On a aujourd'hui, une réalité qui est celle d'un dysfonctionnement. Et au-delà de cette réalité et de ce dysfonctionnement, en attendant les conclusions juridiques qui nous permettront de savoir la manière dont les choses pourront éventuellement être imputées à tel ou tel, il y a une question qui est celle des riverains et qui est celle, au-delà de ça, de considérer que l'on aura une phase de non fonctionnement optimal de l'outil (et c'est un euphémisme) pendant laquelle il serait illusoire de penser que c'est un contentieux juridique qui nous permettra du jour au lendemain de retrouver un mode de fonctionnement normal. Donc, on aura des décisions à prendre à la fois sur la base de la décision juridique ; on aura sans doute des décisions d'une autre nature à envisager par rapport aux riverains, et nous nous rendrons sur le site dans les prochaines semaines avec le vice-président chargé de l'environnement et des déchets, pour aller à la rencontre des riverains. J'ai déjà eu l'occasion de le faire il y a plusieurs mois et je le referai en situation pour qu'on trouve, là aussi, un certain nombre de réponses à des inquiétudes qui durent depuis un certain temps.

La question financière sera au cœur, je le sais, de vos interrogations dans vos mairies et de nos interrogations ici, dans cette agglomération. Les annonces faites il y a quelques jours par le nouveau Premier Ministre, montrent bien la nécessité qu'il y aura à intégrer le fait que les dotations dont nous disposerons, iront en diminuant. Cela pose des questions de solidarité. Je veux dire à mes collègues parlementaires que la solidarité à l'intérieur de notre territoire est une réalité, la péréquation entre les différents territoires sur le plan national en est une autre. Parce que les disparités qui existent à l'intérieur de notre agglomération et qui sont grandes, sont plus faibles que les disparités qui existent entre les agglomérations en France et entre les territoires ! Il faut donc, là aussi, qu'une action soit conduite sur le plan national pour faire en sorte que les baisses de dotations sur le plan national touchent plus les collectivités riches que les collectivités pauvres et qu'ensuite, à l'intérieur de chaque collectivité, on s'interroge sur la manière d'assumer des choix de façon collective. Là aussi, nous aurons des occasions de revenir rapidement sur ce sujet. Nous conduirons un audit qui permettra à chacun d'avoir une vision extrêmement claire de ce que sont les marges de manœuvre existantes à l'échelle de l'agglomération. Et j'ai déjà indiqué aux 33 maires de ce territoire qu'au tout début du mois de juillet, nous aurons une journée entière de séminaire entre nous pour faire un point à la fois sur la question des finances, des évolutions possibles de compétences ou de frontières pendant les six ans pour prendre des décisions claires qui évitent que ces questions reviennent tous les ans devant notre assemblée et qu'on puisse avoir une vision stratégique sur les deux ou trois grands dossiers et sur les principes en termes de méthode avec lesquels nous pourrions les accompagner.

Tout cela, mes chers collègues, ce sont les quelques dossiers de fond que je souhaitais mettre en exergue devant vous. Il y en a évidemment d'autres. Vous savez qu'il y a un sujet qui concerne les gens du voyage. Chacun connaît mes positions. J'aurai l'occasion, là aussi, de m'exprimer. Je ne souhaite pas faire de cette enceinte et de ce moment, un moment de déclaration de politique générale en termes d'agglomération ou plus encore, d'énoncer des listes à la Prévert de tous les sujets sur lesquels nous aurions à nous prononcer, d'abord parce que le temps manquerait, ensuite parce que l'ordre du jour va appeler l'élection par vote à bulletin secret de chacun des vice-présidents de manière individuelle. Vous avez vu le temps qu'il fallait pour en réaliser une, et il va falloir qu'on le fasse un certain nombre de fois.

Dans ces conditions, je souhaite aller avec vous à l'essentiel. De surcroît, nous avons tous en commun d'être élus, d'avoir donc la chance d'avoir un grand nombre de réunions et donc peut-être de pouvoir partager en commun le souci d'une certaine efficacité dans la conduite des réunions quand nous nous retrouvons entre nous. Autant il est parfois nécessaire de faire œuvre de pédagogie et de patience dans la capacité de pouvoir travailler avec nos concitoyens ou avec les associations qui sont présentes sur nos territoires, autant je vous proposerai qu'en termes de méthode, on s'efforce d'aller à l'essentiel dès lors qu'il y aura des débats. Je ne fixerai pas de limites à ces débats mais quand il n'y en a pas parce que l'on sera en capacité de partager les enjeux, je ne m'amuserai pas à prolonger pour le plaisir de votre compagnie, les différents sujets sur lesquels nous pourrions avoir à nous exprimer ensemble.

Et, en vous disant cela, je souhaite vous dire un mot de gouvernance. L'éloge de l'intercommunalité ne vaut que si nous sommes capables de conjuguer deux injonctions contradictoires : le respect de chacune des communes quelle que soit sa taille, quelle que soit son identité, quelle que soit son histoire, quelle que soit sa couleur politique, et la capacité à travailler ensemble à 33 en n'étant pas obnubilé par la taille ou par la couleur politique du voisin et en ne se demandant pas ce que l'on va pouvoir retirer à titre individuel ou à titre municipal d'une décision collective et intercommunale. Pour faire en sorte de pouvoir tenir ce qui pourrait s'apparenter à une ligne de crête entre ces deux injonctions contradictoires, je souhaite qu'en termes de gouvernance, un certain nombre de principes soient respectés.

Le premier est simple : je vous proposerai que nous restions assis par ordre alphabétique ; on supprimera les strapontins dans quelques minutes, quand les sièges autour de moi seront pourvus, c'est promis. On maintiendra donc un positionnement au niveau de nos travées par ordre alphabétique, et je ne fais ici que reprendre ce qui avait été la méthode de mes prédécesseurs, pour éviter que les gens se regroupent par commune pour défendre leur territoire ou par couleur politique pour être dans des oppositions ou dans des postures de principe.

De la même manière, je ne vous proposerai pas dans le règlement intérieur qui nous sera soumis lors de la prochaine réunion d'agglomération, d'affecter ou même de permettre de créer des groupes politiques à l'intérieur de notre intercommunalité. Dans la continuité de ce qui a existé ces dernières années, je considère que l'esprit intercommunal, il est celui de travailler tous ensemble au service du territoire. Il y a quantité de lieux où les divergences peuvent s'exprimer de manière forte, en fonction des préférences partisanes. Elles peuvent se faire tout naturellement à l'intérieur des conseils municipaux. Elles peuvent se faire dans la presse. Elles peuvent se faire à l'extérieur de cette enceinte. Elles peuvent se faire ici même bien entendu à travers la liberté de prise de parole de chacun, mais pas d'une manière institutionnelle à

partir du moment où le choix que je vous proposerai dans quelques instants, sera celui d'accueillir à mes côtés une équipe qui soit une équipe plurielle au service d'un seul engagement : le territoire de notre agglomération.

La loi a été changée depuis quelques années. Elle impose un format qui limite à 15 le nombre de vice-présidents pour notre intercommunalité contre 22 dans le schéma précédent. Dans ce contexte, je vous proposerai d'abord de fixer à 15 le nombre de ces vice-présidents conformément aux textes et ensuite, de procéder à leur désignation. Parmi ces 15 vice-présidents, six viendront de la ville d'Angers, neuf seront les maires d'autres communes. Dans les 15 vice-présidents du mandat précédent qui avaient les responsabilités les plus fortes, l'équilibre était de 8 contre 7 mais il y avait ce delta supplémentaire de 7, entre 15 et 22, qui permettait d'équilibrer un peu les choses.

À partir du moment où par définition, tous les maires ne siègeront pas dans ce qui sera le Bureau exécutif composé de ces 15 vice-présidents, je vous proposerai de créer une commission permanente à l'intérieur de laquelle toutes les communes seront représentées par leur maire ou pour le cas particulier de Feneu, par le délégué de la commune de Feneu puisque Madame le maire de Feneu n'a pas été désignée comme conseillère déléguée pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas ce soir. Pour être très clair, cette commission permanente sera un lieu de prise de décisions courantes et d'examen stratégique des orientations sur lesquelles nous aurons à nous retrouver. Elle ne se tiendra pas juste avant le début du Conseil d'agglomération mais la semaine qui précède de manière à ce qu'on puisse modifier les rapports qui seront envoyés à l'ensemble de l'assemblée s'il y avait, entre les maires, le sentiment que sur certains points, il n'est pas souhaitable de passer au vote.

Vous savez qu'en termes d'organisation, ce sera le lundi soir à 18 heures que le Conseil d'agglomération se réunira à partir de maintenant et que la prochaine séance sera d'ailleurs fixée le 12 mai, dans cette salle, à 18 heures.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les quelques propos que je souhaitais vous tenir à la fois sur les dossiers qui nous attendent, sur l'état d'esprit avec lequel j'accueille cette responsabilité et sur la volonté qu'est la mienne que l'on puisse être tous ensemble au service du territoire, au-delà des communes dans lesquelles nous avons été élus ou des étiquettes politiques que nous pouvons avoir ou ne pas avoir.

Et maintenant, je vous propose sans plus tarder que l'on se mette au travail !

Applaudissements

Dossier N°1

Délibération n° : DEL-2014-60

ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose, en son premier alinea :

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Il vous est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents d'Angers Loire Métropole à 15.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Fixe le nombre de Vice-Président à 15.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des demandes d'intervention ? ...

Puisqu'il n'y en a pas, je passe au vote :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2014-60 est adoptée à l'unanimité.

*

Election des vice-présidents

M. LE PRESIDENT - Mes chers collègues, vous auriez peut-être mieux fait de voter un nombre moins élevé que 15 puisque l'on va désormais devoir faire 15 votes consécutifs à bulletin secret !

Je demande aux assesseurs qui ont été choisis pour leur jeunesse conformément aux règles, d'être particulièrement attentifs. La loi ne me permet pas de vous proposer un vote à main levée mais me permet de vous proposer d'inscrire le nom et de commencer à voter pour un vice-président avant que l'on ait fini de dépouiller totalement pour le vice-président précédent. Si l'on veut gagner quelques minutes et si chacun est concentré sur ce qu'il fait, je vous propose qu'on suive cette procédure.

Les bulletins sont numérotés, pour que vous ne vous trompiez pas entre le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième vice-président. Cela devrait permettre de faciliter le travail de chacun.

Je vous indique, pour que les choses soient claires, le nom des 15 vice-présidents que je vais vous proposer, dans l'ordre :

- Madame Roselyne BIENVENU qui pourrait être 1^{ère} vice-présidente.
- Puis, Marc LAFFINEUR, comme 2^{ème} vice-président.
- Marc GOUA, comme 3^{ème} vice-président.
- Jean-Pierre BERNHEIM, comme 4^{ème} vice-président.
- Bernard DUPRE, comme 5^{ème} vice-président.
- Joël BIGOT, comme 6^{ème} vice-président.
- Daniel DIMICOLI, comme 7^{ème} vice-président.
- Laurent DAMOUR, comme 8^{ème} vice-président.
- Véronique MAILLET, comme 9^{ème} vice-présidente.
- Didier ROISNE, comme 10^{ème} vice-présidente.
- Jean-Louis DEMOIS, comme 11^{ème} vice-président.
- Emmanuel CAPUS, comme 12^{ème} vice-président.
- Dominique BREJEON, comme 13^{ème} vice-président.
- Stéphane PIEDNOIR, comme 14^{ème} vice-président
- Catherine GOXE, comme 15^{ème} vice-présidente.

Je vous donnerai ensuite, si vous leur faite confiance, les arrêtés que j'envisage de signer pour chacun d'entre eux en termes d'affectation de vice-présidence au fur et à mesure de leur élection pendant le temps du dépouillement.

Monsieur MAHE ?

Gilles MAHE – Merci M. le Président.

J'ai bien entendu votre discours d'introduction et votre volonté que l'ensemble des délégués de cette communauté œuvre afin de pouvoir avancer et aborder les dossiers que vous avez détaillés.

La pluralité, je la note dans les noms que vous venez de décliner. La seule observation et remarque que je vous ferai, c'est que la sensibilité écologiste n'est pas représentée.

En conséquence, je proposerai que sur le 15^{ème} poste de vice-président, je présenterai ma candidature pour, comme je viens de l'indiquer, faire en sorte que toutes les sensibilités politiques puissent être représentées. J'ai bien conscience qu'il n'y a sur cette agglomération aucun maire d'Europe Ecologie des Verts mais un très grand nombre d'écologistes se sont néanmoins présentés sur des listes généralement de rassemblement à gauche certes mais il me semble que les aspects environnementaux et développement durable ont marqué également le territoire de notre communauté et lui ont permis d'être reconnue à ce niveau. Je pense que les écologistes font partie de ce paysage politique et je regrette, une fois encore, qu'ils ne soient pas représentés dans cet exécutif.

Merci M. le Président.

M. LE PRESIDENT – Merci M. MAHE.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? ... Je pensais que M. PAGANO allait m'expliquer qu'il n'y avait pas de vice-président communiste dans la liste que j'ai présentée et qu'à ce titre, il envisageait lui aussi d'être candidat pour la 15^{ème} vice-présidence !...

Alain PAGANO – Si vous le suggérez !...

M. LE PRESIDENT – Si vous dites que c'est moi qui vous ai donné l'idée, ça va devenir suspect dès le premier Conseil, M. PAGANO !

Plusieurs remarques, M. MAHE. Dans l'équipe que je vous propose, j'enregistre votre vice-présidence. De toute façon, je vais faire les votes les uns après les autres, conformément aux textes. Il n'y a personne effectivement qui soit, à ma connaissance, carté à Europe Ecologie des Verts. Je partage, comme un certain nombre d'élus ici, la conviction que la défense de l'écologie et de l'environnement peut et même doit

ne pas être réservée aux membres d'un seul parti politique et qu'il y a sans doute, pour ne pas dire sûrement, dans les candidats que je vous propose, des gens qui ont une sensibilité écologiste marquée. Cela ne veut pas dire qu'ils ont une carte écologique, cela veut dire qu'ils ont une sensibilité écologiste marquée. Et je ne peux pas croire que votre ambition secrète ne soit pas que précisément les écologistes n'aient pas le monopole de l'écologie mais que ce soit au contraire les élus du quotidien, les élus de la société civile comme c'est le cas de beaucoup de maires dans cette agglomération, qui puissent être aussi en première ligne sur ces sujets et sur ces questions.

Je respecte votre volonté d'être candidat. Je n'appellerai pas à la soutenir pour cette 15^{ème} vice-présidence parce que je considère que l'équilibre que je vous propose est respectueux de tous les territoires, qu'il est respectueux ensuite d'un certain nombre d'équilibres entre les uns et les autres et qu'encore une fois, je ne peux pas considérer que ce soit en fonction des cartes électorales que j'aie à pondérer le Bureau exécutif de cette assemblée.

Maintenant, si vous ne vous étiez pas exprimé, j'en aurais été surpris pour ne pas dire déçu. Donc, j'enregistre votre intervention avec plaisir et je me réjouis des débats que cela nous permettra à l'avenir. D'ailleurs, une des raisons pour lesquelles je souhaite que vous ne soyez pas dans l'exécutif, c'est pour que vous puissiez continuer à titiller cet exécutif de l'extérieur.

Je passe maintenant au vote.

Je vous propose que nous procédions à l'élection du 1^{er} vice-président.

J'ai compris qu'il n'y avait pas de prise de parole. Formellement, je vous propose la candidature de Roselyne BIENVENU, et je demande aux huissiers de commencer à passer dans les travées.

*

Je vous propose de faire un deuxième bureau d'assesseurs pour accélérer la cadence, si vous en êtes d'accord. Cela permettra de faire deux dépouillements. C'est le dépouillement qui prend du temps, ce n'est pas le fait de voter.

Dans ces conditions, je demande à Romain CHAVIGNON et à Estelle LEMOINE-MAULNY qui sont les troisième et quatrième plus jeunes de notre assemblée, de bien vouloir se positionner à ma droite pour une deuxième table de dépouillement et de penser à emmener leurs bulletins de vote.

Est-ce que l'installation de ce deuxième bureau d'âge pour le dépouillement recueille votre assentiment ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Il en est ainsi décidé.

*

Pour la deuxième vice-présidence, je vous propose la candidature de Marc LAFFINEUR.

Pour la troisième vice-présidence, je vous propose la candidature de Marc GOUA.

Avant d'annoncer le premier résultat, je lance l'élection pour la quatrième vice-présidence et je vous propose la candidature de Jean-Pierre BERNHEIM.

Un intervenant – Monsieur le Président, est-ce que l'on pourrait savoir qui est ce monsieur BERNHEIM parce que je ne le connais pas et je pense que je ne suis pas le seul.

M. LE PRESIDENT – Quelle chance vous avez d'être sur le point de le rencontrer !

Election du premier vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	93
dont 3 pouvoirs.	
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	93
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	20
- Nombre de suffrages exprimés	73
- Nombre de bulletins nuls	0
- Nombre de bulletins blancs	20

Ont obtenu :

• Roselyne BIENVENU	71 voix, élue
• Rose-Marie VERON	1 voix
• Marc GOUA.....	1 voix

J'appelle donc Roselyne BIENVENU à venir s'asseoir auprès de moi, en qualité de première vice-présidente de l'agglomération, chargée des coopérations entre les territoires et du pôle métropolitain.

Applaudissements

*

Pour la 5^{ème} vice-présidence, je vous appelle à voter pour la candidature de Bernard DUPRE.

Un intervenant – Est-ce que l'on pourrait savoir à quoi correspond la 5^{ème} vice-présidence, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT – J'ai envisagé, pour ménager un minimum de suspens, de donner les intitulés au fur et à mesure que les gens étaient élus pour que toutes les annonces ne soient pas faites d'un coup. Et, au moment où chacun est désigné, j'indique la compétence que je vais lui confier. Parce que la bizarrerie des textes, chers collègues, c'est qu'en fait, l'assemblée est libre de désigner les vice-présidents mais la répartition des compétences n'est pas soumise aux votes, elle se fait ensuite dans le cadre de l'organisation de l'exécutif.

Pour ceux qui ne seraient pas partis en vacances au cours de ces derniers mois, Bernard DUPRE est celui qui s'occupait des questions de tramway auprès de moi dans le cadre de la campagne. Donc, ça donne une petite idée de ce que pourraient être les missions qui lui seraient confiées !

*

Election du deuxième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	93
dont 3 pouvoirs	
- Nombre de bulletins blancs	18

Ont obtenu :

• Marc LAFFINEUR	73 voix, élu
• Marc GOUA.....	1 voix
• Caroline FEL.....	1 voix.

Dans ces conditions, j'appelle Marc LAFFINEUR à me rejoindre en qualité de 2^{ème} vice-président et il sera chargé des finances.

Applaudissements

L'élection de Marc LAFFINEUR à la deuxième vice-présidence mais surtout, en responsabilité des finances marque pour moi un engagement extrêmement important qui consiste à ce que ce ne soit pas un élu de la ville d'Angers qui soit en charge des finances de manière à ce que dans un temps où il a été rappelé que la question de la solidarité et de la mutualisation allait se poser, il me semble intéressant et utile, en termes de transparence et d'esprit intercommunal, que ce soit le maire d'une des communes de l'agglomération qui assume cette responsabilité. Et au-delà des liens que personne n'ignore, qui m'unissent à Marc LAFFINEUR, ce symbole de l'élection d'un maire à cette responsabilité des finances a, pour moi, du sens.

*

Je vous indique que pour la 6^{ème} vice-présidence, c'est donc Joël BIGOT que je vous propose d'élire.

Pour ceux qui veulent prendre un peu d'avance, je vous propose Daniel DIMICOLI pour la 7^{ème} vice-présidence.

*

Election du troisième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
dont 3 pouvoirs.
- Nombre de bulletins nuls18
- 1 conseiller n'a pas pris part au vote puisqu'il n'y avait que 92 enveloppes dans l'urne.
- Nombre de bulletins nuls5
- Nombre de bulletins blancs13

Ont obtenu :

- **Marc GOUA** **72 voix, élu**
- Alain PAGANO 1 voix
- Jean-Pierre BERNHEIM 1 voix

Je suis heureux d'accueillir à mes côtés le 3^{ème} vice-président, Marc GOUA, chargé de la politique de la ville, du retour à l'emploi et de l'insertion.

Applaudissements

*

Election du quatrième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins nuls19
- Nombre de bulletins blancs19

Ont obtenu :

- **Jean-Pierre BERNHEIM** **74 voix, élu**

Applaudissements

J'espère que Jean-Pierre BERNHEIM a bien profité de son premier trimestre de l'année 2014 puisque après avoir été le patron de Bucher Vaslin pendant un peu plus de 30 ans, il a pris sa retraite au 1^{er} janvier et à cet instant, il est désormais installé dans des fonctions de vice-président en charge du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans une vie antérieure, il a présidé aux destinées d'une école sur ce territoire. Il a été investi dans un grand nombre de domaines et il a la responsabilité de ce que nous avons conjointement considéré être la priorité du mandat. C'est dire les espoirs, la confiance et l'exigence que nous aurons pour faire en sorte de l'accompagner dans la tâche qui est désormais la sienne.

Vous ai-je dit que je verrais bien Laurent DAMOUR à la 8^{ème} vice-présidence ?

Quant à la 9^{ème} vice-présidence, je vous propose la candidature de Véronique MAILLET.

Enfin, je vous suggère fortement la candidature de Didier ROISNE à la 10^{ème} vice-présidence.

*

Election du cinquième vice-président

- 1 conseiller n'a pas pris part au vote
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne92
- Nombre de bulletins blancs18

Ont obtenu :

- **Bernard DUPRE** **73 voix, élu**
- Daniel DIMICOLI 1 voix

J'appelle donc Bernard DUPRE à me rejoindre en qualité de vice-président en charge des déplacements et des infrastructures de transport.

Applaudissements

*

Je vous propose la candidature de Jean-Louis DEMOIS, maire d'Euillé, pour la 11^{ème} vice-présidence.

*

Election du sixième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs6
- Nombre de bulletins nuls3

Ont obtenu :

- **Joël BIGOT** **83 voix, élu**
- Grégory BLANC..... 1 voix

Je vous propose que la légitimité de notre 6^{ème} vice-président lui serve à régler la question de l'environnement et des déchets.

Applaudissements

*

Je vous invite à vous projeter à la 12^{ème} vice-présidence pour laquelle je vous propose la candidature d'Emmanuel CAPUS.

*

Election du septième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs18

Ont obtenu :

- **Daniel DIMICOLI** **75 voix, élu**

Je lui demande de me rejoindre. Daniel DIMICOLI devient donc le 7^{ème} vice-président, en charge de la politique de l'habitat et de l'urbanisme.

Applaudissements

*

Je vous indique que notre assemblée gagnerait à avoir comme 13^{ème} vice-président Dominique BREJEON dont je vous propose la candidature.

*

Election du huitième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs16

Ont obtenu :

- **Laurent DAMOUR** **77 voix, élu**

Je lui demande de me rejoindre. Laurent DAMOUR devient donc le 8^{ème} vice-président de notre assemblée et sera en charge de l'eau, de l'assainissement et des rivières.

Applaudissements

*

Comme 14^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Stéphane PIEDNOIR.

*

Election du neuvième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93

- Nombre de bulletins blancs 18

Ont obtenu :

- **Véronique MAILLET** **74 voix, élue**
- André MARCHAND 1 voix

J'invite Véronique MAILLET à nous rejoindre. Elle est élue 9^{ème} vice-présidente, en charge du tourisme.

Applaudissements

*

Je vous invite, pour la 15^{ème} vice-présidence, à soutenir la candidature de Catherine GOXE, en vous rappelant qu'il y a un deuxième candidat, Gilles MAHE.

Alain PAGANO – Puisque nous avons un peu de temps, je vois que vous avez déjà oublié vos engagements puisque vous m'aviez proposé une vice-présidence !... Donc, à moins d'un sursaut des conseillers, je pense que je n'en ferai pas partie et donc, vous comprendrez qu'à l'instar d'autres conseillers, je me sente obligé de vous titiller autant de fois que ce sera nécessaire !

M. LE PRESIDENT – Monsieur PAGANO, on va juste se mettre d'accord de manière très claire pour toute la durée du mandat : je vous ai invité à vous présenter si vous souhaitiez être vice-président, je ne vous ai pas assuré d'une vice-présidence quelconque ! Mais vous me trouverez quand il le faudra et que vous aurez vraiment besoin de titiller quelqu'un, n'hésitez pas ! Je considère que cela fait partie des attributions pour lesquelles je ne demanderai pas de délégation de la part de l'assemblée mais que c'est une délégation qui est consubstantiellement attachée à la fonction de président d'une structure quelle qu'elle soit.

*

Election du dixième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs5

- Nombre de bulletins nuls3

Ont obtenu :

- **Didier ROISNE** **82 voix, élu**
- Gilles MAHE 1 voix
- Jacques CHAMBRIER 1 voix
- Caroline FEL..... 1 voix

J'invite Didier ROISNE à me rejoindre comme vice-président chargé des gens du voyage.

Applaudissements

*

Election du onzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs7
- Nombre de bulletins nuls1

Ont obtenu :

- **Jean-Louis DEMOIS**..... **83 voix, élu**
- Emmanuel CAPUS 1 voix
- Jacques CHAMBRIER 1 voix

J'invite Jean-Louis DEMOIS à me rejoindre comme vice-président en charge du développement des territoires ruraux et qui, vous le verrez le 12 mai, aura la responsabilité de la commission des communes de moins de 4.500 habitants n'appartenant pas à une polarité, les intitulés n'étant pas accompagnés des présidences de commission puisque cela vous sera présenté lors de la séance du 12 mai, mais l'intitulé de sa vice-présidence est bien le développement des territoires ruraux.

Applaudissements

*

Election du douzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne93

- Nombre de bulletins blancs23
- Nombre de bulletins nuls1

Ont obtenu :

- **Emmanuel CAPUS**..... **65 voix, élu**
- Caroline FEL..... 1 voix
- Jacques CHAMBRIER 1 voix
- Dominique BREJEON 1 voix
- François LE GOFF..... 1 voix

Emmanuel CAPUS devient donc vice-président chargé des constructions scolaires et des services aux communes.

Applaudissements

*

Election du treizième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	93
- Nombre de bulletins blancs	16
- Nombre de bulletins nuls	2

Ont obtenu :

- **Dominique BREJEON..... 73 voix, élu**
- Michelle MOREAU

Dominique BREJEON rejoint donc notre Bureau exécutif en qualité de vice-président chargé des parcs et des jardins communautaires.

Applaudissements

*

Election du quatorzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	93
- Nombre de bulletins blancs	20

Ont obtenu :

- Michelle MOREAU
- Alain PAGANO.....
- André MARCHAND.....
- Grégory BLANC
- Catherine GOXE
- **Stéphane PIEDNOIR..... 68 voix, élu**

Stéphane PIEDNOIR devient donc vice-président de l'agglomération chargé de l'Agenda 21 et des énergies renouvelables.

Applaudissements

*

Election du quinzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	93
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	93
- Nombre de bulletins blancs	4

Ont obtenu :

- Gilles GROUSSARD.....
- Gilles MAHE
- **Catherine GOXE..... 68 voix, élue**

Je félicite Catherine GOXE pour son élection. Elle devient donc vice-présidente en charge des ressources humaines.

Applaudissements

Je remercie nos assesseurs. Je veux leur dire qu'en 2001, quand je suis arrivé dans cette enceinte pour la première fois, je me suis retrouvé à leur place à faire le dépouillement accompagné du benjamin de l'assemblée puisque l'on n'a que quelques jours d'écart qui s'appelait Luc BELOT. J'invite donc les assesseurs à se dire que l'on peut être assesseur un jour et ne pas le rester toujours !

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2014-61

ADMINISTRATION GENERALE

Constitution des Bureaux

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

Lors du mandat précédent, il avait été constitué le Bureau Permanent et le Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif n'a pas juridiquement de compétences décisionnelles et ne dispose que d'un rôle consultatif. Il se prononce sur les orientations stratégiques et les questions d'ordre général liées au fonctionnement de la communauté d'agglomération.

Il est constitué du Président et des 15 Vice Présidents.

Conformément à l'article L5211-10 du Code des Collectivités Territoriales, « le bureau dit [permanent] est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ».

Il est proposé que ce Bureau prévu à l'article 6 des statuts communautaires soit désormais dénommé Commission Permanente et constitué du Président, des Vice-Présidents, des Maires d'Angers Loire Métropole délégués communautaires, de la première adjointe de la Ville d'Angers et du délégué de la commune de Feneu.

Cette Commission Permanente examinera les orientations générales : présentation des orientations en matière de développement stratégique du territoire, et obtention des avis sur les grands domaines de compétence d'Angers Loire Métropole.

Par ailleurs, elle tient lieu de commission communautaire pour les domaines concernant les Finances, les Ressources Humaines et l'Informatique.

Elle recevra délégation du Conseil de communauté.

Il est donc nécessaire de modifier les articles 33 et 34 du Règlement Intérieur pour tenir compte de ces changements (voir annexe).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L5211-10,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Décide :

- la constitution du Bureau prévu à l'article 6 des statuts et désormais appelé Commission Permanente tels que mentionnés ci-dessus et approuve sa composition,
- la création d'un bureau exécutif et approuve sa composition.

Décide que la Commission Permanente constitue la commission communautaire des Finances, des Ressources Humaines et de l'Informatique et que cette Commission recevra délégation du Conseil de communauté par une délibération à venir.

Approuve la modification des articles 33 et 34 du Règlement Intérieur.

M. LE PRESIDENT – Madame VERON ?

Rose-Marie VERON – Merci M. le Président.

Je voterai cette délibération. Toutefois, je m'interroge : j'ai noté et vous venez de l'évoquer, la présence de la première adjointe de la ville d'Angers dans cette commission permanente. Or, nous venons d'élire la première vice-présidente de cette assemblée qui est aussi une élue d'Angers. Donc, ma question est : est-ce qu'il y a deux premières vice-présidentes ?

M. LE PRESIDENT – Absolument pas. Il n'y a qu'une première vice-présidente d'abord parce que cela correspond au vote que vous, au sens collectif bien sûr, venez d'émettre et de surcroît, à l'intérieur du Bureau exécutif qui est composé du président et des vice-présidents, vous avez complété ce Bureau exécutif par les 15 votes que vous avez émis depuis que vous m'avez porté à la présidence de l'agglomération.

À l'intérieur de cette commission permanente, j'ai souhaité que l'ensemble des communes soit représenté. J'ai donc décidé dans la répartition des vice-présidents, de ne pas tenir compte du poids démographique qui jusqu'à présent, expliquait que 55 % des 15 vice-présidents stratégiques soient occupés par des angevins en me limitant à 6 vice-présidents au lieu des 8 qui existaient auparavant.

En revanche, je souhaite que dans cette commission permanente, la ville d'Angers passe de 6 à 7 membres sur 40 afin que, pour le partage d'un certain nombre de décisions, notamment compte tenu de la forte mutualisation qui existe entre la ville centre et la communauté d'agglomération, il puisse y avoir une représentation équilibrée du territoire.

Voilà de manière très simple et très claire la façon dont j'envisage les choses.

Avez-vous d'autres questions ? ...

Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2014-61 est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2014-62

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation du Conseil au Président.

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3^{ème} alinéa, « *Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- 1- *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
 - 2- *de l'approbation du compte administratif ;*
 - 3- *des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,*
 - 4- *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
 - 5- *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
 - 6- *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
 - 7- *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville ;*
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »*

Les domaines délégués sont donc les suivants :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires
2. Procéder, dans la limite de 30 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.
3. Prendre les décisions de dépôt de fonds y compris celle dérogeant à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat et passer à cet effet les actes nécessaires
4. Contracter des lignes de trésorerie pour un montant inférieur ou égal à 5 millions d'euros
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
6. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de fournitures, services courants et travaux, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée relatif aux fournitures et services et des marchés et accords cadres de prestations intellectuelles inférieurs à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des crédits inscrits au budget.
7. Passer les contrats d'assurance répondant aux conditions de l'alinéa 6 ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes sans limite de montant
8. Fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal, de taxe ou de redevance à l'exception des tarifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et des tarifs délégués au bureau
9. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les services communautaires
10. Intenter, au nom de la communauté, les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, sur toutes les affaires relevant de la compétence de la communauté

d'agglomération, à l'exception toutefois des recours que la Communauté d'agglomération pourrait engager contre une commune membre.

11. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000€ hors courtage d'enchères
12. Effectuer tous les actes liés à la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation, y compris et sans que cette liste soit exhaustive :
 - fixer, dans les limites de l'estimation de l'autorité compétente de l'Etat, le montant des offres, notifier ces offres et répondre aux demandes des expropriés,
 - transiger avec les propriétaires dans des limites fixées par l'autorité compétente de l'Etat
13. Effectuer tous les actes liés à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, y compris et sans que cette liste soit exhaustive :
 - exercer les droits de préemption
 - saisir la juridiction de l'expropriation en cas de désaccord sur le prix
 - transiger avec les propriétaires dans des limites fixées par l'autorité compétente de l'Etat

Déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code
14. Représenter la communauté d'agglomération lors des assemblées de copropriétaires pour tout immeuble appartenant à Angers Loire Métropole en copropriété
15. Exercer, au nom de la collectivité, les droits de priorité définis aux articles L.240-1 et suivants du code de l'Urbanisme, déléguer l'exercice de ces droits et procéder aux acquisitions consécutives à l'exercice par les propriétaires des droits de délaissement définis par le code de l'urbanisme, dans la limite de l'estimation de l'autorité compétente de l'Etat
16. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
17. Prendre toute décision concernant les baux et conventions d'occupations diverses, y compris les conventions d'occupation domaniale, que ceux-ci soient constitutifs ou non de droits réels, sans limite de montant, ni de durée, à l'exception des baux emphytéotiques.
18. Signer les demandes de permis de construire, d'autorisation de travaux dans les opérations engagées par la Communauté en tant que maître d'ouvrage.
19. Décider de la démolition de tout bien appartenant à la communauté d'agglomération et signer les demandes de permis de démolir correspondantes
20. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
21. D'autoriser, au nom de la communauté d'agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Donne délégation au Président dans les domaines listés ci-dessus

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président et du (ou des) Vice-président(s) ayant reçu délégation du Président, les décisions relatives aux matières déléguées par le Conseil au Président sont prises par un Vice-président dans l'ordre du tableau des nominations des Vice-présidents.

Autorise Monsieur Le Président à donner, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, et aux responsables de service.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2014-63

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation du Conseil au Bureau dénommé Commission Permanente

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil de déléguer une partie de ses attributions au Bureau.

L'article L.5211-10 dispose, en son 3^{ème} alinéa, « *Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- 1- *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
 - 2- *de l'approbation du compte administratif ;*
 - 3- *des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,*
 - 4- *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
 - 5- *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
 - 6- *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
 - 7- *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville ;*
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »*

Les délégations à la commission Permanente sont donc les suivantes :

1. Les actes translatifs de propriété immobilière ainsi que les baux emphytéotiques et les constitutions de servitude

2. Le lancement et la signature des marchés publics :

- de travaux dont le coût estimatif est compris entre le seuil des procédures formalisées des fournitures et services et un million d'euros hors taxes
- des fournitures et services courants supérieurs au seuil des procédures formalisées sans limite de montant
- de prestations intellectuelles, dont le montant est supérieur à 50 000 euros hors taxes et inférieur au seuil des procédures formalisées des fournitures et services.

ainsi que tous les avenants se rapportant à ces marchés,

3. Les transactions mobilières supérieures à 10 000 €

4. L'attribution de subventions et conventions y afférentes relatives :

- à l'habitat : conformément aux règles établies par le Conseil de communauté et attribuées en application du Programme Local de l'Habitat,
- pour tout autre domaine lorsque le montant est inférieur à 100 000 €,

5. Les demandes de subventions, de fonds de concours, présentées par l'Agglomération pour financer les projets adoptés par le Conseil Communautaire et/ou inscrits au plan pluriannuel d'investissements

6. Procéder à la réalisation des emprunts supérieurs à 30 millions d'euros destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux de change

7. Accorder les garanties d'emprunts inférieurs ou égal à 10 millions d'euros dans les domaines de l'habitat, de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'insertion par l'économie.

8. Tous les contrats en matière de ressources humaines

9. Les demandes pour le remboursement du versement transports d'entreprises ou organismes

10. Les opérations d'indemnisation des riverains de la ligne de Tramway, qu'elles soient motivées par décision de la commission d'indemnisation ou consécutives à une décision du Conseil de Communauté

11. La fixation des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal, de taxe ou redevance en matière de déchets, de transports et des tarifs associés à la carte A'tout

12. Toutes conventions avec des personnes morales de droit public ou de droit privé dont l'incidence financière est inférieure à 20 000 € HT

13. Les conventions dont le but est d'organiser la présence d'Angers Loire Métropole à des salons professionnels, condition que ladite participation n'excède pas 200 000 € HT

14. D'approuver toutes les listes de biens mobiliers d'Angers Loire Métropole à soumettre à la vente, sans distinction de montant, par voie de courtage d'enchères en ligne

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Donne délégation au Bureau dénommé Commission Permanente d'Angers Loire Métropole dans les domaines listés ci-avant.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions sur ces rapports ? ... Il n'y en a pas ?...

Je soumetts ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les délibérations n° 2014-62 et 2014-63 sont adoptées à l'unanimité.

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2014-64

ADMINISTRATION GENERALE

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Election de représentants

Rapporteur : M. Christophe BECHU

EXPOSE

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués qui représenteront la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au sein de l'agence d'urbanisme de la Région angevine (AURA).

Cette association contribue à l'élaboration de politiques publiques ou de projets dans les domaines de l'urbanisme, de la planification territoriale, de l'aménagement du territoire et du développement local.

Angers Loire Métropole est représentée par :

- à l'Assemblée générale : un représentant par commune membre de la communauté d'agglomération,
- au Conseil d'administration : 11 représentants désignés parmi les représentants de l'Assemblée Générale.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de l'AURA :

Représentants à l'Assemblée Générale

- Angers :	M. Christophe BÉCHU
- Avrillé :	M. Marc LAFFNIEUR
- Beaucouzé :	M. Didier ROISNÉ
- Béhuard :	M. Bruno RICHOU
- Bouchemaine :	Mme Véronique MAILLET
- Briollay :	M. André MARCHAND
- Cantenay Epinard :	M. Marc CAILLEAU
- Ecouflant :	M. Denis CHIMIER
- Ecuillé :	M. Jean-Louis DEMOIS
- Feneu :	M. Romain CHAVIGNON
- La Meignanne :	M. Philippe RETAILLEAU
- La Membrolle sur Longuenée :	M. Claude GUÉRIN
- Le Plessis Grammoire :	M. Philippe ABELLARD
- Le Plessis Macé :	M. Jean-Pierre HÉBÉ
- Les Ponts de Cé :	M. Joël BIGOT
- Montreuil Juigné :	M. Stéphane PIEDNOIR
- Mûrs Erigné :	M. Damien COIFFARD
- Pellouailles les Vignes :	M. Jean-Pierre MIGNOT
- Sarrigné :	M. Sébastien BODUSSEAU
- Savennières :	M. Jacques CHAMBRIER
- Soucelles :	M. Daniel CLÉMENT
- Soulaines sur Aubance :	M. Michel COLAS

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - Soulaire et Bourg | M. Jean-François RAIMBAULT |
| - Saint Barthélemy d'Anjou : | M. Dominique BRÉJEON |
| - Saint Clément de la Place : | M. Jean-Paul TAGLIONI |
| - Saint Jean de Linières : | M. Jean CHAUSSERET |
| - Saint Lambert la Potherie : | M. Pierre VERNOT |
| - Saint Léger des Bois : | M. Franck POQUIN |
| - Saint Martin du Fouilloux : | M. François JAUNAIT |
| - Saint Sylvain d'Anjou : | M. François GERNIGON |
| - Sainte Gemmes sur Loire : | M. Laurent DAMOUR |
| - Trélazé : | M. Marc GOUA |
| - Villevêque : | M. Gilles SAMSON |

Représentants au Conseil d'administration

- M. Joël BIGOT
- M. Marc CAILLEAU
- M. Jean-Louis DEMOIS
- M. Stéphane PIEDNOIR
- M. Jean-CHAUSSERET
- M. Marc LAFFINEUR
- M. Pierre VERNOT
- M. François JAUNAIT
- Mme Véronique MAILLET
- M. François GERNIGON
- M. Christophe BÉCHU

DELIBERE

Elit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein de l'AURA :

Représentants à l'Assemblée Générale

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| - Angers : | M. Christophe BÉCHU |
| - Avrillé : | M. Marc LAFFNIEUR |
| - Beaucouzé : | M. Didier ROISNÉ |
| - Béhuard : | M. Bruno RICHOU |
| - Bouchemaine : | Mme Véronique MAILLET |
| - Briollay : | M. André MARCHAND |
| - Cantenay Epinard : | M. Marc CAILLEAU |
| - Ecoufant : | M. Denis CHIMIER |
| - Ecuillé | M. Jean-Louis DEMOIS |
| - Feneu : | M. Romain CHAVIGNON |
| - La Meignanne : | M. Philippe RETAILLEAU |
| - La Membrolle sur Longuenée : | M. Claude GUÉRIN |
| - Le Plessis Grammoire : | M. Philippe ABELLARD |
| - Le Plessis Macé : | M. Jean-Pierre HÉBÉ |
| - Les Ponts de Cé : | M. Joël BIGOT |
| - Montreuil Juigné : | M. Stéphane PIEDNOIR |
| - Mûrs Erigné : | M. Damien COIFFARD |
| - Pellouailles les Vignes : | M. Jean-Pierre MIGNOT |
| - Sarrigné : | M. Sébastien BODUSSEAU |
| - Savennières : | M. Jacques CHAMBRIER |
| - Soucelles : | M. Daniel CLÉMENT |
| - Soulaines sur Aubance : | M. Michel COLAS |
| - Soulaire et Bourg | M. Jean-François RAIMBAULT |
| - Saint Barthélemy d'Anjou : | M. Dominique BRÉJEON |
| - Saint Clément de la Place : | M. Jean-Paul TAGLIONI |
| - Saint Jean de Linières : | M. Jean CHAUSSERET |
| - Saint Lambert la Potherie : | M. Pierre VERNOT |
| - Saint Léger des Bois : | M. Franck POQUIN |
| - Saint Martin du Fouilloux : | M. François JAUNAIT |

- Saint Sylvain d'Anjou : M. François GERNIGON
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Laurent DAMOUR
- Trélazé : M. Marc GOUA
- Villevêque : M. Gilles SAMSON

Représentants au Conseil d'administration

- M. Joël BIGOT
- M. Marc CAILLEAU
- M. Jean-Louis DEMOIS
- M. Stéphane PIEDNOIR
- M. Jean-CHAUSSERET
- M. Marc LAFFINEUR
- M. Pierre VERNOT
- M. François JAUNAIT
- Mme Véronique MAILLET
- M. François GERNIGON
- M. Christophe BÉCHU

M. LE PRESIDENT – Tous les maires sont à l'assemblée générale. Au Conseil d'administration, la liste doit être complétée de 11 représentants parmi les représentants à l'assemblée générale donc parmi les maires.

Je vous propose, les candidatures suivantes :

- Joël BIGOT, maire des Ponts-de-Cé
- Marc CAILLEAU, maire de Cantenay-Epinard
- Jean-Louis DEMOIS, maire d'Ecuillé
- Stéphane PIEDNOIR, maire de Montreuil-Juigné
- Jean CHAUSSERET, maire de Saint-Jean-de-Linières
- Marc LAFFINEUR, maire d'Avrillé
- Pierre VERNOT, maire de Saint-Lambert-la-Potherie
- François JAUNAIT, maire de Saint-Martin-du-Fouilloux
- Véronique MAILLET, maire de Bouchemaine
- François Gernigon, maire de Saint-Sylvain d'Anjou
- et moi-même en 11^{ème} et dernier représentant.

Avez-vous des questions ? Marc GOUA ?

Marc GOUA – Il me semble que certains maires sont directement au Conseil d'administration parce qu'ils sont au capital, non ? Je pense notamment à Joël BIGOT.

Joël BIGOT – J'y étais à titre de collectivité adhérente, oui...

Marc GOUA – Est-ce que l'on y est toujours ? Parce que moi, j'étais intéressé mais je n'ai pas présenté ma candidature car je pensais y être automatiquement...

M. LE PRESIDENT – Si nous vous présentons cela ce soir, c'est pour ne pas prendre de retard dans la réunion de ces instances. Il convient donc que l'on délibère maintenant pour que l'on puisse réunir le Conseil d'administration de l'AURA sans tarder et envoyer les convocations. Notre prochaine assemblée étant le 12 mai, si l'on s'aperçoit que certains y sont à deux titres, nous procéderons à une élection complémentaire au vu de ceux qui n'y seraient pas. Mais au moins, cela permet de faire courir les délais dès lors que l'Agglo a délibéré pour que l'on puisse convoquer les nouveaux membres et pour qu'un Conseil d'administration puisse se réunir. Et même si l'on désignait les nouveaux le 12, ils pourraient siéger à la nouvelle assemblée générale de l'AURA avant qu'elle se réunisse pour la première fois mais avec un délai d'envoi de convocation qui serait trop bref pour que ça puisse se tenir dans les règles.

Marc GOUA – En fait, on avait été commune adhérente justement pour permettre une désignation permettant un peu d'ouvrir ici, au niveau de l'agglo. Voilà pourquoi je pense que cela doit exister, non ?

(M. le Directeur des Services) – Effectivement, il y a des communes adhérentes mais les représentants ne sont pas forcément les maires.

Marc GOUA – Oui mais, à ce moment-là, il y aurait deux représentants de certaines communes ?

(M. le Directeur des Services) – Exact !

M. LE PRESIDENT – D'accord. Je vois ce que vous voulez dire...

Marc GOUA – A ce moment-là, moi, je revendique une deuxième place parce que l'on est quand même parmi les communes les plus importantes de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT – Vous n'avez pas été candidat parce que vous pensiez être déjà désigné par votre commune ?

Marc GOUA – Voilà ! Mais si d'autres ont un représentant de la commune plus un autre, je trouve ça un peu bizarre au niveau de l'organisation...

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de soumettre ce soir à vos suffrages la liste telle que je vous l'ai présentée.

J'indique à la commune de Trélazé que, vérification faite, elle est bien adhérente directe. Nous allons donc faire un point entre maintenant et le prochain Conseil pour regarder les choses. Mais auparavant, à l'issue de notre réunion, le vote de ce soir permettra à la fois d'avoir un nombre de délégués à l'AURA qui est complet et à Jean-Louis GASCOIN de programmer une assemblée générale pour que quelqu'un puisse lui succéder. Nous examinerons dans l'intervalle quels sont les équilibres qui sont précisés au sein de l'AURA et nous prendrons à l'intérieur de la commission permanente, entre maires, quelques minutes avant la prochaine session pour examiner cette situation et prendre des décisions afin de savoir s'il y a lieu de compléter d'une manière différente la constitution à l'AURA.

J'indique donc aux Services que les désignations à l'AURA feront l'objet potentiellement d'un rapport sur table. Entendez que l'on évitera les rapports sur table mais sur ce sujet, compte tenu des délais qui nous sont impartis et de la petite incertitude que nous avons sur les statuts, il y aura un rapport sur table pour vous préciser quelle décision nous prenons après le vote de ce soir.

Les choses sont claires ?

Marc GOUA – Moi, j'attends effectivement ce rapport sur table parce que je trouve ça un peu bizarre. En fait, on nous avait demandé d'être adhérent direct, ce que l'on avait fait d'ailleurs puisque l'on avait souscrit, effectivement pour éviter ce genre de chose et donc, pour élargir aux autres maires de l'agglomération. Or, là, cela sert à ce que des communes aient plutôt deux représentants qu'un seul. Je ne trouve pas cela logique. En tout cas, ce n'était pas du tout dans l'esprit de ce qui avait été fixé à l'époque. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je n'avais pas présenté ma candidature, considérant que j'y étais directement.

M. LE PRESIDENT – D'accord. Mais je veux quand même rappeler qu'il y a autour de cette table 20 nouveaux maires qui découvrent les règles. Ils les découvrent dans leur commune, ils les découvrent dans l'agglomération et ils les découvrent maintenant dans les associations ou dans les satellites qui dépendent des collectivités. Je veux donc croire que dans la succession des procédures de mise en place, dès lors qu'il

n'y a aucune intention de qui que ce soit de s'arroger des places, cela correspond simplement à l'émission de souhait individuel et peut-être à une méconnaissance encore de la totalité des arcanes. D'ailleurs, cela montre que l'on aura sans doute intérêt à en simplifier un certain nombre ou à en évaporer d'autres mais ça, ce sera un sujet que l'on révoquera ici même un peu plus tard.

Voilà pourquoi je vous propose une procédure qui préserve la possibilité de faire se réunir les instances tout en en modifiant la composition si l'on s'aperçoit de bonne foi que certains ont présenté deux candidatures alors qu'ils ne souhaitaient y siéger qu'une fois.

Marc GOUA – Je prends note.

M. LE PRESIDENT – Sous cette réserve, et je vous invite à prendre note de ce que je viens de dire, je sou mets cette liste à vos suffrages :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2014-64 est adoptée à l'unanimité.

Je considère qu'il y a une unanimité vigilante !

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2014-65

ADMINISTRATION GENERALE

Société d'Equipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL) - Election de représentants

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein de la Société d'Equipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL).

La SODEMEL a pour objet d'étudier et de réaliser des opérations d'équipement en vue du développement économique du département de Maine et Loire, de procéder à tous actes nécessaires à la réalisation des opérations dont elle aura obtenu la concession, de procéder à l'étude d'opérations d'aménagement à entreprendre dans le champ d'action territorial et de procéder à l'étude d'opération de rénovation urbaine.

Angers Loire Métropole est représentée par :

- Au Conseil d'Administration : 2 représentants
- A l'Assemblée Générale : un représentant et un suppléant
- A la commission des marchés : 1 représentant et 1 suppléant

Les élus ne peuvent prendre part aux délibérations et votes relatifs aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés, personnellement ou comme mandataires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la SODEMEL

Représentants au Conseil d'Administration :

- M. Christophe BÉCHU
- M. Denis CHIMIER

Représentants à l'Assemblée Générale :

- M. Christophe BÉCHU comme titulaire,
- M. Denis CHIMIER comme suppléant.

Représentants à la Commission des Marchés :

- M. Denis CHIMIER comme titulaire,
- M. Christophe BÉCHU comme suppléant.

DELIBERE

Elit M. Christophe BÉCHU et M. Denis CHIMIER pour représenter la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au conseil d'administration de la SODEMEL avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre et d'autoriser M. Christophe BÉCHU à accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration dans l'hypothèse où la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole serait désignée pour présider la société.

Elit M. Christophe BÉCHU comme titulaire et M. Denis CHIMIER comme suppléant pour représenter la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole aux assemblées générales de la société

Elit M. Denis CHIMIER comme titulaire et M. Christophe BÉCHU comme suppléant pour représenter la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole à la Commission des Marchés.

M. LE PRESIDENT – Là, il n'y a que deux sièges.

Je vous propose donc deux représentants pour le Conseil d'administration, qui seraient : Denis CHIMIER et moi-même. À l'assemblée générale : moi-même et Denis CHIMIER suppléant et à la Commission des marchés : Denis CHIMIER et moi-même suppléant.

Je précise que les deux membres qui pourraient être désignés par notre assemblée pourraient accepter les fonctions de président du Conseil d'administration au cas où la Communauté d'agglomération, Angers Loire Métropole, serait désignée pour présider la société.

Je n'ai pas fait mystère de mes intentions au cours de ces dernières semaines, dans d'autres enceintes, de ma volonté de rapprocher la SODEMEL et la SARA.

C'est la raison pour laquelle je vous présente ma candidature au titre de cette structure.

Avez-vous des questions ? ...

Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2014-65 est adoptée à l'unanimité.

Je vous indique que les sociétés d'économie mixte dans lesquelles nous procédons à des désignations ce soir ne versent pas de jeton de présence et ne versent pas d'indemnités complémentaires à leur président.

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2014-66

ADMINISTRATION GENERALE

Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) - Election de représentants

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de communauté, il convient d'élire les délégués qui représenteront la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au sein de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).

La SARA a pour objet d'étudier et de réaliser en vue du développement d'Angers et de sa région, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel.

Angers Loire Métropole est représentée par :

- au Conseil d'Administration : 2 représentants,
- à l'Assemblée générale : un représentant et un suppléant,
- à la commission des marchés : un représentant et un suppléant.

Les élus ne peuvent prendre part aux délibérations et votes relatifs aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés, personnellement ou comme mandataires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la SARA :

Conseil d'Administration :

- M. Marc GOUA,
- M. Franck POQUIN

Assemblée Générale :

- M. Marc GOUA comme titulaire,
- M. Franck POQUIN comme suppléant.

Commission des marchés :

- M. Franck POQUIN comme titulaire,
- M. Marc GOUA comme suppléant.

DELIBERE

Elit pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la SARA :

Conseil d'Administration :

- M. Marc GOUA,
- M. Franck POQUIN

Assemblée Générale :

- M. Marc GOUA comme titulaire,
- M. Franck POQUIN comme suppléant.

Commission des marchés :

- M. Franck POQUIN comme titulaire,
- M. Marc GOUA comme suppléant.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2014-67

ADMINISTRATION GENERALE

Société Publique Locale de l'Agglomération Angevine (SPL2A) - Election de représentants

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole pour représenter la communauté d'agglomération au sein de la Société Publique Locale de l'Agglomération Angevine (SPL2A).

La SPL2A a pour objet dans son périmètre géographique de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti sur les espaces naturels, réaliser des études préalables.

Angers Loire Métropole est représentée au sein de la SPL2A par :

- Au Conseil d'Administration : neuf représentants,
- A l'Assemblée Générale : un titulaire et un suppléant,
- A la Commission des Marchés : un titulaire et un suppléant.

Les élus ne peuvent prendre part aux délibérations et votes relatifs aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés, personnellement ou comme mandataires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la SPL2A :

Conseil d'Administration :

- M. Didier ROISNÉ
- M. Philippe HOULGARD
- M. Stéphane PIEDNOIR
- M. Franck POQUIN
- M. François GERNIGON
- M. François JAUNAIT
- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Damien COIFFARD

Assemblée Générale :

- M. Gilles GROUSSARD comme titulaire,
- M. Didier ROISNÉ comme suppléant.

Commission des Marchés :

- M. Didier ROISNÉ comme titulaire,
- M. François GERNIGON comme suppléant.

DELIBERE

Elit pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement Angevine avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, et notamment les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou de Président-Directeur général dans l'hypothèse où la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole serait désignée pour présider la société :

- M. Didier ROISNÉ
- M. Philippe HOULGARD
- M. Stéphane PIEDNOIR
- M. Franck POQUIN
- M. François GERNIGON
- M. François JAUNAIT
- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Damien COIFFARD

Elit pour représenter Angers Loire Métropole au sein des Assemblées Générales de la Société Publique Locale d'Aménagement Angevine :M. Gilles GROUSSARD comme titulaire

- M. Didier ROISNÉ comme suppléant.

Elit pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la Commission des Marchés de la Société Publique Locale d'Aménagement Angevine :

- M. Stéphane PIEDNOIR comme titulaire,
- M. François GERNIGON comme suppléant.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ? ...

C'est un sujet que nous révoquerons puisque la SPL2A fait pour partie des missions de la SARA sur des métiers d'aménagement et pour d'autres, de la gestion urbaine et notamment gère des parkings qui assurent des missions de stationnement.

Je soumetts ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les délibérations n° 2014-66 et 2014-67 sont adoptées à l'unanimité.

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2014-68

ADMINISTRATION GENERALE

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) - Election de représentants

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole pour représenter la communauté d'agglomération au sein de la Société Publique Locale de l'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou).

Créée en 2010, la SPLA de l'Anjou a pour objet dans son périmètre géographique de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti sur les espaces naturels, réaliser des études préalables.

Angers Loire Métropole est représentée au sein de la SPLA de l'Anjou par :

- Au Conseil d'Administration : un représentant,
- A l'Assemblée Générale : un représentant,

Les élus ne peuvent prendre part aux délibérations et votes relatifs aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés, personnellement ou comme mandataires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la SPLA de l'Anjou :

Conseil d'Administration :

- M. Christophe BÉCHU

Assemblée Générale :

- M. Christophe BÉCHU

DELIBERE

Elit M. Christophe BÉCHU pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'Administration de la SPLA de l'Anjou avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre
Autorise M. Christophe BÉCHU à accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration dans l'hypothèse où la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole serait désignée pour présider la société.

Elit M. Christophe BÉCHU pour représenter Angers Loire Métropole au sein des Assemblées Générales de la SPLA de l'Anjou.

1 Abstention : Grégory BLANC

M. LE PRESIDENT – À la SPLA de l'Anjou qui est la petite sœur de la SODEMEL pour faire en *in house*, c'est-à-dire sans procédure de mise en concurrence, les métiers de la SODEMEL pour ses adhérents, un seul poste. Je vous propose ma candidature dans la continuité de ce que j'ai dit un peu plus tôt concernant la SODEMEL.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Y a-t-il des questions ? ...

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

La délibération n° 2014-68 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention.

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2014-69

ADMINISTRATION GENERALE

Etablissement public de coopération culturelle - Ecole supérieure des Beaux-Arts Tours-Angers-Le Mans (EPCC ESBA TALM) - Désignation de représentants

Rapporteur : M. le Président nouvellement élu

EXPOSE

Suite au renouvellement municipal et à l'installation du nouveau Conseil de communauté, il convient de désigner les délégués qui représenteront Angers Loire Métropole au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole supérieure des Beaux Arts Tours-Angers-Le Mans (EPCC ESBA TALM).

L'EPCC ESBA TALM a pour objet de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques et, à ce titre, a pour mission : la formation initiale et continue, l'attribution de diplôme sanctionnant le suivi d'un programme pédagogique, la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Angers Loire Métropole est représentée au sein du Conseil d'administration de l'EPCC ESBA TALM par quatre titulaires et quatre suppléants.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de l'EPCC ESBA TALM :

Titulaires :

- M. Alain FOUQUET
- M. Marie-Laure CHAUVIGNÉ
- M. Michel BASLÉ
- MME Pascale MARCHAND

Suppléants :

- Mme Véronique MAILLET
- M. Marcel MOULAN
- Mme Sophie LEBEAUPIN
- Mme Caroline FEL

DELIBERE

Désigne pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de l'EPCC ESBA TALM :

Titulaires :

- M. Alain FOUQUET
- M. Marie-Laure CHAUVIGNÉ
- M. Michel BASLÉ
- MME Pascale MARCHAND

Suppléants :

- Mme Véronique MAILLET
- M. Marcel MOULAN
- Mme Sophie LEBEAUPIN
- Mme Caroline FEL

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ? ...

Pour ceux qui ne sont pas encore totalement familiarisés : comme le nom de la délibération l'indique, nous partageons une école des Beaux-Arts à trois territoires, le territoire de Tours, le territoire du Mans et le territoire d'Angers. Il y a une urgence à désigner le Conseil d'administration puisque cette école est aujourd'hui sans directeur et si nous voulons défendre de manière forte les intérêts de la ville et des candidatures de qualité, il importe que nous ne laissions pas trop longtemps le Conseil d'administration sans désigner les membres qui y siégeront.

S'il n'y a pas de question, je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2014-69 est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, sauf si vous aviez des questions diverses, je constate que l'ordre du jour est épuisé. Je vous indique que vous venez de vivre le Conseil communautaire peut-être le plus fastidieux du mandat compte tenu de la période que nous avons passée à attendre sans débattre.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous donne rendez-vous le 12 mai à 18 heures pour commencer à nous mettre au travail ! Bonne soirée à tous et à toutes !

La séance est levée à 20 heures 28

FRANCK POQUIN
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Sénateur de Maine et Loire